



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement du Réseau Ordonnances Vertes

Strasbourg, le 19 octobre 2026 – À l'occasion du premier colloque national sur les Ordonnances vertes, organisé par Les Mutuelles pour la santé planétaire, cinq organisations lancent le Réseau Ordonnances Vertes, à l'initiative de l'association Alerte médicale sur les pesticides et les perturbateurs endocriniens (AMLPE). Deux objectifs : accélérer le déploiement des Ordonnances Vertes et orienter les politiques publiques de santé vers un accès universel et équitable au dispositif, avec une attention particulière aux femmes les plus précaires.

« Trois ans après leur lancement à Strasbourg, les Ordonnances Vertes essaient partout en France avec plus ou moins de facilités. Il est donc temps d'unir nos forces pour changer d'échelle, et ainsi, faciliter un déploiement massif de ce dispositif de santé publique dont le principal objectif est la protection des femmes enceintes et de leurs bébés à l'exposition aux perturbateurs endocriniens, présents notamment dans les pesticides de synthèse » déclare Pierre-Michel Périnaud, coprésident de l'AMLPE et président du Réseau Ordonnances Vertes.

Un enjeu de santé publique

La grossesse et la petite enfance sont des périodes de vulnérabilité particulière : une exposition précoce aux perturbateurs endocriniens est associée à des troubles du neurodéveloppement, de la fertilité et à des cancers hormono-dépendants¹.

Alors que l'incidence de plusieurs cancers progresse chez les jeunes adultes, la prise en compte de l'exposome, l'ensemble des expositions environnementales tout au long de la vie, doit devenir un pilier de la prévention. Les ordonnances vertes y répondent en partie et s'inscrivent dans l'esprit de la deuxième Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE 2) et dans le sillage de la campagne « 1 000 premiers jours » de Santé Publique France.

Fonctionnement et actions du réseau

Le Réseau Ordonnances Vertes est fondé par Alerte médicale sur les pesticides et les perturbateurs endocriniens (AMLPE), Mutuelles Santé Planétaire, WECF France, la Coordination AgroBiologique (CAB) des Pays de la Loire et l'INTERAMAP du Maine-et-Loire « Les voisins de paniers ».

¹ https://www.santepubliquefrance.fr/sites/default/files/rdd/document/441328_spf00003244.pdf

Il réunira des organisations de santé et de santé environnementale, des collectivités territoriales, des groupements de producteurs-trices en agriculture biologique, et des organisations citoyennes.

Sa charte fixe les trois piliers du dispositif : prescription par un ou une professionnel·le de santé, ateliers de sensibilisation, accès à des produits certifiés bio et autant que possible locaux. Il est indépendant financièrement et apaisan.

Ses actions

- **Sensibiliser** les professionnel·les de santé, les institutions et les élu·es aux effets des perturbateurs endocriniens, et faire connaître les Ordonnances Vertes
- **Mettre en relation** les porteurs et porteuses de projet et valoriser les initiatives locales pour favoriser l'essaimage.
- **Mutualiser** des outils d'information, de sensibilisation et les évaluations du dispositif.
- **Recenser et analyser** les projets existants pour permettre un partage d'expérience, faciliter leur déploiement et construire un argumentaire permettant d'orienter les politiques publiques

Un appel à rejoindre le réseau

« Les Ordonnances Vertes rassemblent celles et ceux qui soignent, qui cultivent, qui décident et qui agissent au quotidien. Collectivités, professionnel·les de santé, paysannes et paysans bio, associations, citoyennes et citoyens : chacun et chacune a sa place dans ce réseau. Rejoignez-nous pour faire de la prévention un réel outil de santé publique » ajoute Véronique Moreira, présidente de WECF.

Inscription : www.reseau-ordonnances-vertes.org

Contacts presse :

Pierre-Michel Périnaud, co-président AMLP et président Réseau Ordonnances Vertes : 06 31 23 66 72

Véronique Moreira : Présidente WECF France et membre du CA Réseau Ordonnances Vertes : 06 72 00 03 15